

COMMUNE DE LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE

**DIRECTIVE TECHNIQUE D'UTILISATION
DES INSTALLATIONS DE L'AERODROME
DU PLATEAU D'ARGENTINE**

Sommaire

- Rôle et Présentation du dispositif
- Infrastructure technique de sécurité
- Principe de fonctionnement
- Règles d'utilisation

Présentation

Le plateau d'argentine dispose sur le site d'un aérodrome à usage privé en activité depuis 1960. Son utilisateur principal est le club aéronautique local qui met en œuvre un nombre restreint d'avions légers à hélices.

Les activités aériennes sont autorisées par arrêté préfectorale N° 2023 S 0015 du 01 juin 2023.

Les conditions d'utilisation sont décrites dans la copie de l'arrêté préfectoral joint en annexe.

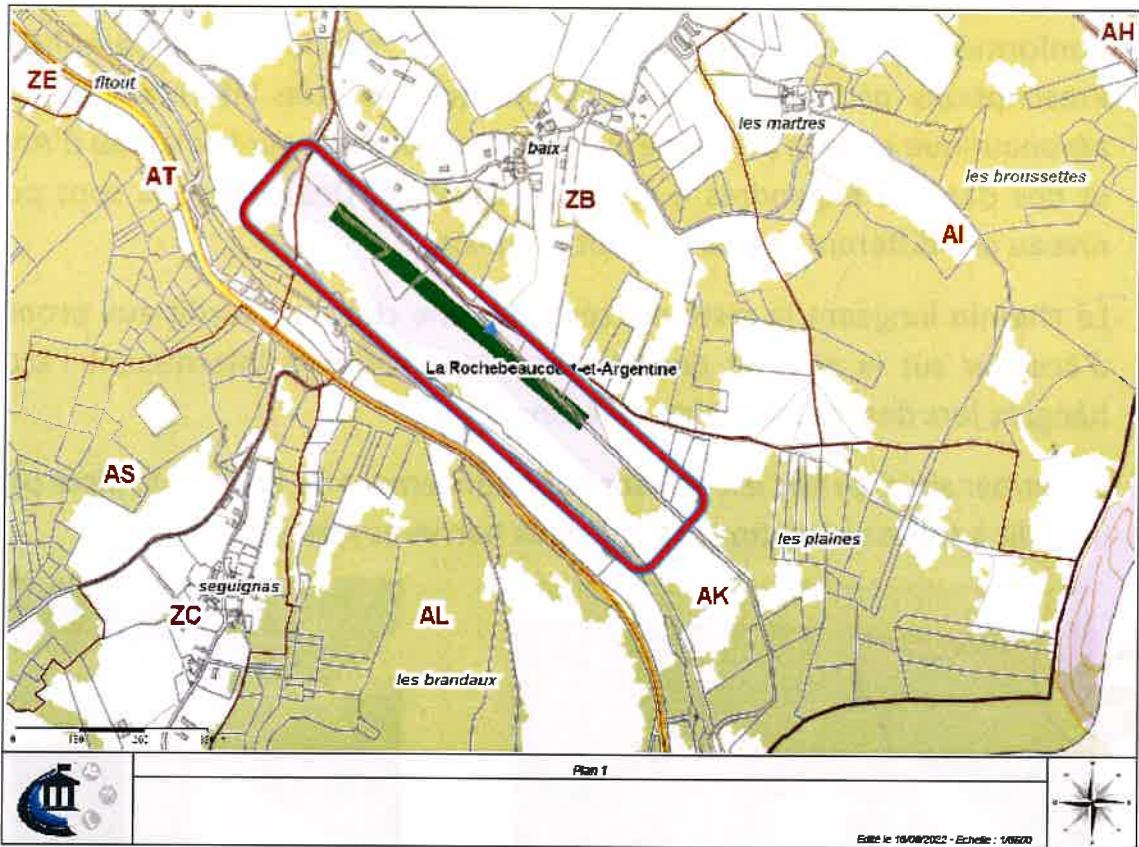
Infrastructure technique de sécurité.

Conformément aux directives de l'arrêté, article 3, paragraphe 3.2 – Prescriptions particulières, une signalétique adaptée informant de l'activité aéronautique et de la présence éventuelle d'aéronefs sur le plateau d'Argentine et des dangers engendrés a été mise en place. Des panneaux sont posés au niveau des différents accès menant à la piste.

Le chemin longeant la piste est sécurisé, une clôture interdit aux promeneurs d'accéder sur la piste et des barrières automatiques interdisent l'accès aux hangars lors des mouvements d'aéronefs.

Le sentier situé au sud est et dans le prolongement de l'axe de la piste peut être interdit à toute circulation grâce à deux barrières mises en place.





ZONE AERONAUTIQUE PROTEGEE

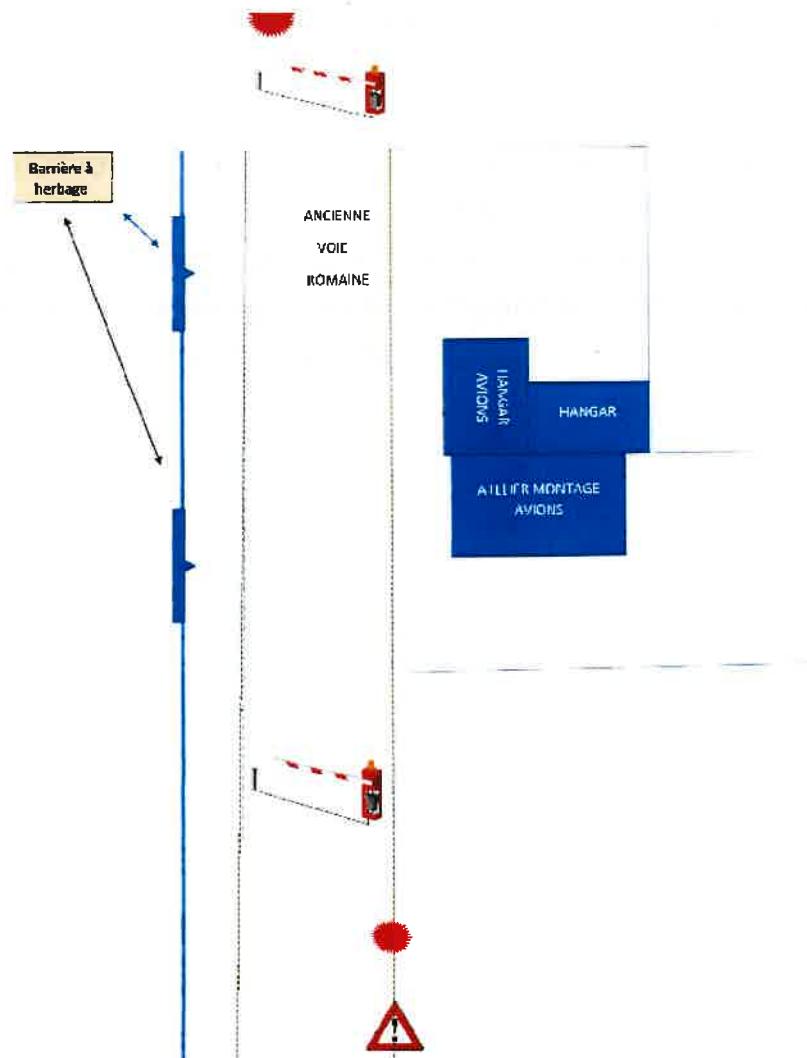
La zone encadrée rouge est réservée aux activités aéronautiques. L'accès au public ne peut se faire qu'en l'absence de tout mouvement d'aéronefs. Les cas particuliers (Accès des personnels PNR, CEN) sont traités de manière ponctuelle. Ils disposent d'un accès de droit lié à la conservation des espèces et des territoires.

Principe de fonctionnement.

Le principe général est le suivant ; l'accès sur le chemin est interdit lors des mouvements d'avion des hangars vers la piste et inversement.

Le fonctionnement du dispositif est automatisé ; L'ouverture d'une barrière dite à herbage (Quatre au total, deux en face de la sortie du hangar de l'association, deux en face de la société de montage d'avions) provoque automatiquement l'enclenchement du système d'interdiction de circulation sur le chemin (allumage immédiat des feux clignotants, abaissement des barrières levants) pour les piétons et les véhicules.

Seule la fermeture des barrières à herbage et par conséquence l'absence d'avions sur la piste permettra de libérer le passage (arrêt des feux clignotants et ouverture des barrières levants)



Règles d'utilisation.

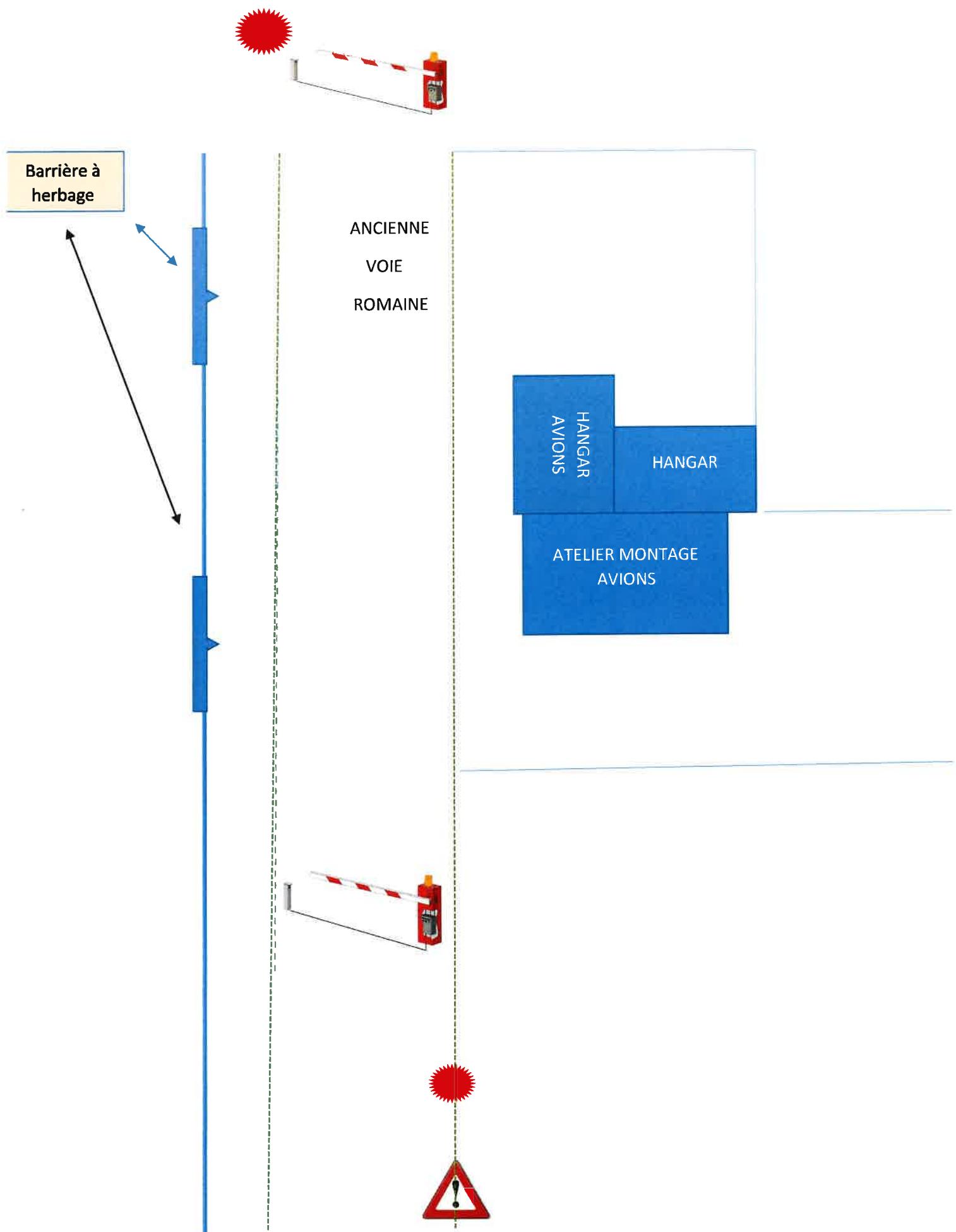
Tout mouvement d'avions (déplacement au sol, accès sur la piste, décollage...) entraîne la mise en service du dispositif de sécurité.

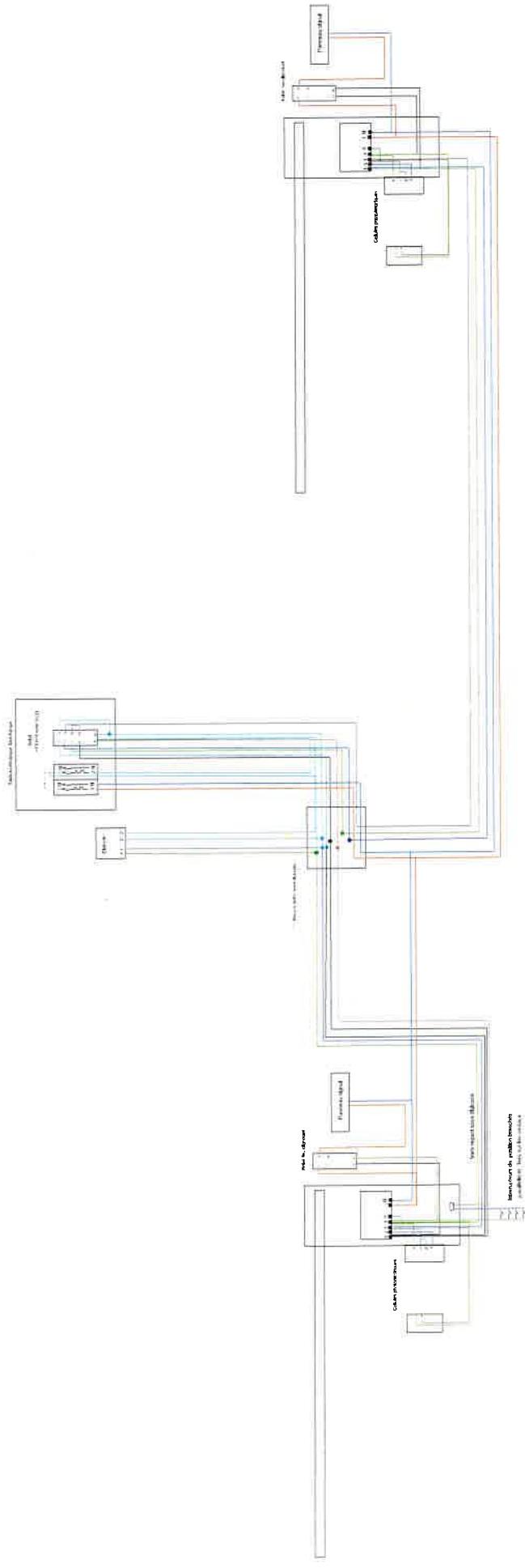
Précédemment aux mouvements d'avion au sol, le dispositif d'interdiction de circulation sur la piste doit être utilisé, une ou plusieurs barrières dites à herbage doivent être ouvertes ; Dès l'ouverture, les feux des signalisations se mettent en marche, les barrières levants s'abaissent interdisant la circulation aux véhicules et piétons.

Les avions peuvent accéder à la piste de l'aérodrome et effectuer leurs opérations en vue d'un décollage.

Attention les barrières en bouts de piste côté Est (Nombre : 2) doivent être fermées durant les phases de décollage et d'atterrissement des avions (cette action est à la charge des membres de l'aéroclub).

Il existe une possibilité de commander fermeture des barrières levants à partir du boîtier digicode implanté sur le mur de l'aéroclub, la fermeture se fait pour une durée de 10 secondes, à l'issue les barrières se relèvent; ce système expérimental sera modifié ultérieurement pour permettre une fermeture plus longue et une fin de fermeture commandée par digicode.





Câblage barrières levantes

Le 28/04/2023

